

**FONCTION  
PUBLIQUE**

**CREATION DE  
POSTE**

**PERSONNEL  
CONTRACTUEL**

**N°2019-01  
01**

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice :	19
Présents :	11
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Certifié exécutoire, Reçu en sous-préfecture de Narbonne, le : Affiché le :
--

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNE DE SAINT MARCEL SUR AUDE  
SEANCE DU 17 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARCEL SUR AUDE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guillaume HERAS, Maire.

**PRESENTS** Mme BOSOM – M.CANDELA – Mme CAVERIVIERE – M.HERAS – M.HLAVATY – MME LAVAYSSIERE - M.NUNEZ – M.PEREZ – M.QUIGNON – Mme ROYERE –

**ABSENTS** : Mme ANCEAUX – Mme AUBARET – M. MEREAUD ODDOVERO - Mme CHAPELLE - Mme LAUVIN – M.PUIG

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BOULAY ayant donné procuration à M. NUNEZ

**Secrétaire de séance :**

**CONVOCATION : 10 janvier 2019**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois.

Cet agent assurera les fonctions d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

le Maire,  
**Guillaume HERAS**